

Comprendre la situation de la ville ...

État des lieux (fin 2022)

- **Du fait de l'inflation, les dépenses de la ville augmentent plus vite que les recettes**
Avec pour conséquence, une dégradation de l'épargne de gestion de 7,4% par rapport à 2021.
- **Dégradation de la capacité de désendettement**
Sans avoir eu recours à l'emprunt en 2022, la capacité de désendettement de la ville est passée de 2,8 ans à 3,8 ans.
- **Dotations de l'Etat stagnantes**
30% des recettes de la commune ne progressent pas au rythme de l'inflation.
- **Gestion du patrimoine immobilier municipal**
La Ville dispose d'une trentaine de bâtiments municipaux nécessitant chaque année des travaux d'entretien préventifs ou d'amélioration, mais aussi des travaux de réparation (ex. toitures)



« Face à un avenir économique incertain et une inflation prévisionnelle annoncée de 6%, nous devons absolument maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Et d'autre part, nous n'avons pas d'autre choix que d'augmenter nos recettes pour préserver notre capacité d'investissement, sans devoir remettre en cause la qualité de notre service public. Notre responsabilité est de préserver dès à présent une trajectoire financière saine pour l'avenir »

Pascal Monnié,
Adjoint au Maire, délégué aux finances et à la prospective



Efforts engagés

- **Plan de sobriété énergétique engagé**
pour réduire la consommation énergétique de la Ville.



Pour rappel :

Issue de l'épargne de gestion, la capacité d'autofinancement permet de réaliser les investissements sans devoir emprunter, préservant ainsi les possibilités de projets futurs.



Dépenses soumises à l'inflation

- **Hausse des charges de personnel**
Revalorisation par l'État :
- du point d'indice (gelé depuis 12 ans) des fonctionnaires ;
- du SMIC.
> Le Pellerin compte 56 agents titulaires, soit 53,47 équivalent temps plein, et 17 contractuels. Ce poste représente près de la moitié des dépenses de fonctionnement.
- **Hausse des prix des biens et des services**
En 2022, hausse globale des charges générales de 7,2% comprenant les produits alimentaires, les matières premières, les fournitures et autres contrats de prestation de service.
> Une poursuite de l'inflation est annoncée pour 2023 : 6%

Leviers permettant de maintenir la capacité d'investissement

- **Augmentation du taux d'imposition**
La ressource fiscale est le seul levier pour augmenter les recettes. Ainsi, après 12 ans sans modification, l'augmentation raisonnable de 7% de certains taux d'imposition s'avère incontournable pour faire face à la conjoncture.
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
Voir page 8

À savoir :

La base fiscale du Pellerin, sur laquelle s'applique le taux d'imposition, reste l'une des plus faibles de la métropole.

Le budget 2023 face à l'inflation

Alors que les Français se relèvent à peine du choc de la pandémie de Covid 19, la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques en Europe, placent depuis plusieurs mois la France dans un contexte difficile de reprise d'inflation.

Au Pellerin, comme dans les autres collectivités, la hausse des prix des biens et des services, notamment les produits alimentaires et les matières premières, a des incidences directes sur le budget de la ville : en 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté plus rapidement que les recettes, impactant in fine ses capacités d'investissement et de désendettement.

Pour corriger cette amorce « d'effet de ciseaux » et afin de maintenir une trajectoire financière correcte, la ville n'a aujourd'hui que deux leviers à sa disposition : réduire les dépenses et augmenter les taux d'imposition, une décision difficile à prendre pour les élus mais exigée par l'intérêt commun.

Pour financer les investissements nécessaires aux missions de services publics d'une commune et maintenir la qualité et la richesse des services municipaux, une Ville doit être en capacité de dégager de l'autofinancement.

Avec la reprise de l'inflation courant 2022, l'épargne des collectivités, source de l'autofinancement, est mise à mal, en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que celles des recettes.

Face à ce choc inflationniste, les collectivités n'ont d'autres marges de manœuvre que de maîtriser la hausse globale des dépenses de fonctionnement et d'augmenter leur recettes.

Le Pellerin, n'échappant pas à ce contexte national, n'a pas d'autres choix que de ralentir la croissance de ses dépenses de fonctionnement, et d'augmenter ses recettes par le seul levier significatif à sa disposition, à savoir les taux d'imposition.

En toute transparence, retrouvez dans ce dossier, l'ensemble des explications justifiant cette décision.

La maîtrise des dépenses

Un effort municipal pour ralentir les dépenses de fonctionnement

- Baisse de 5 % et gel de l'indemnité des élus
- Optimisation des contrats municipaux et prestations municipales
> Pour exemple, la re-négociation des contrats de maintenance, etc.
- Annulation du festival Jazz en Loire



« Dans ce contexte de **sobriété financière**, il nous apparaît plus judicieux de reporter la 2^{ème} édition du festival Jazz en Loire, qui représente un budget de 30 000€ pour la commune »

Paul Brounais,
Adjoint au Maire, délégué à la culture,
à la démocratie participative et à la communication

En 2023, le budget de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre à **5 790 850 €**

- + 5,10 % par rapport au budget 2022

Un choix assumé de ne pas dégrader le service public

- Continuer d'aider les acteurs du dynamisme communal
> **124 350 € de subvention** sont inscrits au budget 2023.
- Ne pas remettre en cause la solidarité communale
> **98 900 € de subvention au CCAS** sont inscrits au budget 2023.
- Ne pas augmenter les tarifs scolaires
> Les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires restent inchangés pour l'année scolaire.
- Assurer l'entretien et la sécurité du patrimoine communal
> **180 000 €** sont inscrits en fonctionnement pour des dépenses de réparation et **270 000 €** en investissement pour assurer une maintenance préventive du patrimoine communal. L'entretien des bâtiments publics est cette année une priorité du budget municipal (voir page 10).
- Maintenir des services publics variés et des prestations de qualité
- Continuer d'investir pour l'avenir de la commune
> Voir ci-contre.

Les investissements

L'entretien et la rénovation énergétique des bâtiments communaux au coeur du budget



En 2023, la majeure partie des dépenses d'investissement est dédiée à l'entretien, à la maintenance et à la rénovation énergétique des bâtiments et équipements.

- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments
Dans une démarche de transition écologique et pour faire face à l'inflation de l'énergie, différents travaux sont programmés cette année pour permettre la maîtrise de la consommation d'énergie des bâtiments et améliorer le confort des usagers.
Ainsi, après le remplacement de l'éclairage des bâtiments par des Led en 2022, des installations et travaux pour améliorer leurs performances thermiques et énergétiques seront entrepris en 2023.
- Sécurisation et mises en conformité
Disposant d'un patrimoine bâti vieillissant, la Ville se doit d'accueillir ses usagers dans des bâtiments garantissant la sécurité de chacun.
> Voirs exemples ci-contre
- Entretien et réparations
L'entretien et la maintenance des bâtiments communaux sont essentiels à leur durabilité et permettent une économie à long terme en évitant des coûts de réparation beaucoup plus conséquents.



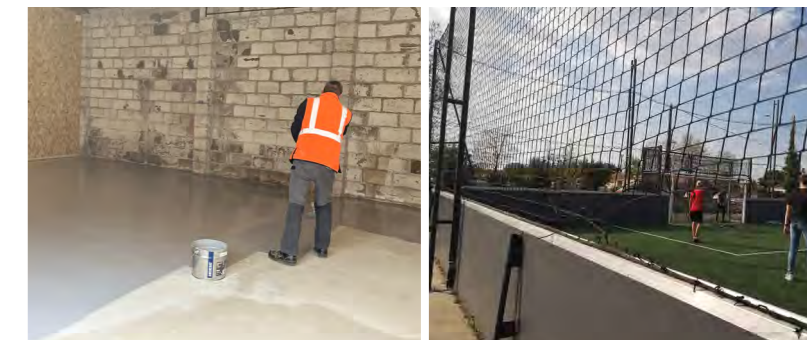
Les projets structurants 2023

- Lancement de la construction du nouveau Centre Technique Municipal
> **500 000 €**
(Coût global prévisionnel : 1 800 000 €)
- Étude de sol et étude environnementale nécessaires avant le lancement du projet de pôle sportif, à proximité de l'espace René-Cassin
> **50 000 €**



Quelques exemples...

- Toitures, isolation et bardage des hébergements de fonction de la Gendarmerie.
> **496 200 €** (dont crédits 2022 reportés en 2023)
- Travaux de sécurisation et de rénovation dans les écoles, avec notamment la réfection pour sécurisation de la terrasse à la Maison de l'Enfance et de travaux de rénovation à l'école maternelle Les Asphodèles.
> **85 500 €**
- Travaux d'aménagement et de remise aux normes à l'ancienne antenne de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour accueillir les activités des associations caritatives de la ville et de l'Association Pellerinaise de Véhicules Rétros.
> **92 360 €**



- Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments (ex. : remplacement des ouvertures à la mairie et à l'école des Asphodèles, de la chaudière à l'espace René-cassin, etc.)
> **98 000 €**
- Travaux de réhabilitation et de sécurisation du terrain de foot 5x5 (vandalisé et fermé en 2022)
> **22 000 €**
- Amélioration du cadre de vie, avec notamment la création d'allées dans les cimetières de la ville et la création d'un nouveau balisage des circuits de randonnées.
> **17 000 €**

En 2023, le budget d'**INVESTISSEMENT** s'équilibre à **2 369 800 €**

- - 6,70 % par rapport au budget 2022

Les impôts locaux
Après 12 ans sans modification, hausse des taux communaux d'imposition de 7%

Les dotations
émanent principalement de l'État, mais aussi de Nantes métropole, etc.

Les produits des services
(loyers, services périscolaires, etc.)

